

Avec

CLAMEUR®

Luttez contre le puceron vecteur de la Jaunisse Nanisante de vos Céréales

Puceron des céréales
ailé



Rhopalosiphum padi

Puceron des céréales
aptère



Rhopalosiphum padi

Dégâts et symptômes

Les adultes ailés arrivent par vols sur les céréales depuis les cultures voisines (en particulier les cultures de maïs). Ils se multiplient par reproduction asexuée (aptères) et transmettent le virus de la JNO (jaunisse nanisante de l'orge).

Les symptômes sur céréales sont nanisme, jaunissement (OH) ou rougissement (BTH, avoine) de l'extrémité des feuilles.

Les dégâts engendrés sont les suivants : mauvais remplissage des épis, baisse du rendement et de la qualité, perte de pieds. L'incidence sur le rendement peut être très importante et n'est pas directement proportionnelle à l'importance de la population.

La Solution

Seuil d'intervention :

Traiter dès que 10 % des pieds sont porteurs. Et renouveler le traitement en cas de nouvelle infestation. Attention, la présence de ravageurs est difficile à déceler.

Remarque : La surveillance s'impose même en cas de protection insecticide de la semence.

Moyens de lutte :

CLAMEUR®MD à 70 g/ha dès les premières infestations.
Renouvellement de traitement 15 jours après si nécessaire.



EFFICACITÉ

SÉCURITÉ ET FACILITÉ D'EMPLOI

POLYVALENCE CULTURE

CLAMEUR®

UN CONCENTRÉ D'AVANTAGES



FICHE d'IDENTITE CLAMEUR®

sur le puceron vecteur de la JNC des céréales (*Rhopalosiphum padi*)

® Marque déposée BASF

Autorisation de vente n°97000392

Composition : 15% d'alphaméthrine

Formulation : WG (granulés dispersables) - Conditionnement : bidon de 1 kg et bidon de 200 g

Usage et dose autorisés sur pucerons vecteur de la JNC des céréales (*Rhopalosiphum padi*) : 70 g/ha

Classement toxicologique et phrases de risques :

-Xn : nocif - N : dangereux pour l'environnement - R22 : nocif en cas d'ingestion - R37 : irritant pour les voies respiratoires - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- SPE8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer sur les cultures en période de floraison. Ne pas utiliser quand les abeilles butinent activement. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.

Limitier le nombre d'applications à 2 par an, par espèce d'insectes et alterner avec des s.a. à mode d'action différent.

ZNT : respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au cours d'eau

Délai avant récolte sur céréales : 35 jours

Nombre d'applications par an : 2

Délai de rentrée : 6 heures (8 heures sous serre)

Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité masque jetable de type A2P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Dangereux-respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Novembre 2011- Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.
REF 419ITCINE1111OUEST

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.



3

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5

Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION



7

Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10

Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®
* Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr